

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024

EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2023

**RAPPORT FINANCIER APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 10 AVRIL 2024**

I – COMPTE DE RESULTAT

Pour rappel, l'analyse du compte de résultat est appréhendée au travers des composants :

- ✓ du résultat technique
- ✓ du résultat financier
- ✓ du résultat exceptionnel
- ✓ des charges de gestion administrative

L'ensemble conduisant au résultat final de l'exercice.

Principaux évènements de l'exercice clos le 31 octobre 2023

- Une campagne qui a retrouvé une physionomie normale mais dont le déroulement a néanmoins été impacté par les conséquences durable de la crise économique (inflation importante, coût des matériaux, délais de paiement et ralentissement de l'activité).

A. Détermination du résultat technique

Il n'y a eu aucune modification, sur cet exercice quant aux éléments constitutifs du résultat technique.

1- Résultat technique sur exercice en cours

1-1. Les produits techniques

À 92.410.804 € le montant des produits techniques bruts correspondent aux cotisations congés émises au titre de l'exercice 2023 ainsi que les majorations de retard calculées. Ce poste est en hausse de 7,3 % par rapport à l'exercice 2022 principalement du fait d'une activité relativement soutenue, d'un renforcement des effectifs déclarés ainsi que de l'impact mécanique des NAO sur la période (+3,2% annualisé).

1-2. Les charges techniques

Elles ressortent à 85.384.106 € contre 80.190.504 € et comprennent :

- Les indemnités brutes de congés payées aux salariés à hauteur de 43.512.825 €
- Les charges sociales patronales et frais afférents à ces indemnités pour 8.242.137 €

Ces deux postes totalisant pour 51.754.962 €,

- La dotation aux provisions pour congés restant à payer, charges sociales patronales incluses, à concurrence de 27.933.840 €
- La dotation brute aux provisions sur adhérents débiteurs pour 3.707.799 €
- Les créances irrécouvrables représentatives des cotisations émises sur les entreprises ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire, pour 1.575.642 €
- Les pertes (44.935 €) et dotations aux provisions pour majorations de 366.927 € qui depuis 2016 sont intégrées en charges techniques et non plus en charges financières à la suite de la modification des règles comptables souhaitée par CIBTP France.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat technique de l'exercice « en-cours » s'élève à 7.026.698 € contre 1.165.919 € (déduction faite de la ristourne de 4.740.087€ versée en 2023).

2. Le résultat technique sur exercices antérieurs

Compte tenu :

- D'un total de 30.025.960 € de produits techniques relatifs à des exercices antérieurs et constitués par :
 - La reprise des provisions sur adhérents débiteurs et devenues sans objet, à concurrence de 3.608.902 €
 - Les majorations encaissées sur exercices antérieurs pour 416.499 €
 - La reprise des provisions sur majorations pour 318.866 €
 - La reprise des provisions sur congés à payer à hauteur de 25.663.188 €
 - Les produits des cotisations encaissées au titre des exercices antérieurs pour 18.505 €
- Et de charges techniques de 27.874.955 € représentatives :
 - de 3.059.908 € de cotisations irrécouvrables et de régularisations d'impositions forfaitaires relatives à des exercices clos
 - de 24.815.047 € d'indemnités de congés et charges sociales payés au titre d'exercices antérieurs ,

Le résultat technique sur exercices antérieurs s'élève à +2.151.005 € contre – 253.574 € en 2022.

Le résultat technique cumulé de l'exercice 2023 ressort donc à + 9.177.703 € contre 912.341 € en 2022.

Cette amélioration est à rechercher principalement dans les motifs suivants :

- Excédents techniques sur les congés de fractionnement et enfants à charge
- Réintégration de la provision sur les congés payés 2019 (changement de méthode comptable)
- Impact significatif de la LODEOM liée à l'augmentation du smic sur l'année 2023 entraînant une baisse du taux de charges sociales.

B. Le résultat financier

L'encours moyen annuel du portefeuille des placements de la Caisse s'est élevé à 76,9 M€ générant un niveau de produits financiers nets de 1.976.585€ pour un taux de rendement de + 2,68 %.

C. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à – 2.351 € : sans remarque particulière.

D. Les charges de gestion administrative

Les charges de gestion administrative de l'Association s'établissent à 2.006.839 € en hausse de 2,7 % par rapport à 2022.

Le fonctionnement 2023 de la caisse n'a rien coûté aux adhérents : **0,00 € par salarié et par mois** (2 à 4 bulletins de salaire, gestion du Prélèvement IR, Attestation Fiscale, courriers d'information, recouvrement ...). Ce ratio s'est nettement amélioré (7,76€) sur cette campagne du fait de l'apport des produits financiers enregistrés sur la campagne ainsi que des majorations encaissées.

E. Synthèse du résultat de l'exercice

Ainsi, compte tenu du résultat technique résiduel de + 9.177.703 €, du résultat financier de +1.976.586 €, de l'impact des charges de fonctionnement nettes de 2.006.839 € et du résultat exceptionnel de – 2.351 €, le résultat final de l'exercice 2023 se traduit par un résultat excédentaire de + 8.856.016 € [après impôts qui sont estimés à 289.083 €]. Résultat que le Conseil d'Administration a, à l'unanimité, décidé d'imputer aux réserves.

II- BILAN

Au 31 Octobre 2023, l'actif net total du Bilan de la Caisse s'élevait à 134.825.206 € contre 127.288.346 € pour l'exercice précédent.

Les immobilisations nettes continuent de baisser par l'effet mécanique d'une dotation aux amortissements supérieure aux investissements réalisés au cours de l'exercice, lesquels ont été affectés en priorité au renouvellement d'équipement informatique.

Les créances s'élèvent à 12.607.145 € contre 13.952.618 € sur 2022 : une évolution peu significative. Ces cotisations (avances consenties à l'URSSAF) sont ensuite régularisées au cours du premier trimestre 2023.

Le poste disponibilités baisse de 52 % par rapport à 2022 et s'établi à 21.204.943 € (une baisse en raison d'une consommation plus importante de la trésorerie encaissée en fin d'exercice pour conserver les placements engagés) et le poste VMP (valeurs mobilières de placement) reste élevé à 81.752.592 € en raison d'une consommation moins rapide des droits à congés.

Au passif, les Capitaux propres stricto sensu s'établissent à 31.919.420 € après prise en compte de l'affectation du résultat.

Le poste provisions pour risques et charges passe de 35 486 K€ à 37 772 K€ correspondant essentiellement à la provision pour congés et charges restant dus à la date du bilan.

Pour mémoire on rappellera que les provisions figurant à l'actif du bilan au regard du poste Créances sur Adhérents, soit 541.172 € sont représentatives des majorations de retard et frais accessoires impayés.

Pour leur part et conformément aux règles comptables en vigueur dans le réseau, les cotisations non réglées à la date de clôture de l'exercice, soit 5.988.026 € contre 5.889.129 € pour 2022, ne font plus l'objet d'une provision d'actif mais sont portées au passif du bilan au compte de produits constatés d'avance.
